
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 332 DU 30 JUIN 2021
portant nomination de monsieur **Adamou MAMA SAMBO** en qualité de Haut-commissaire à la sédentarisation des éleveurs.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-316 du 16 juin 2021 portant création d'un poste de Haut-commissaire à la sédentarisation des éleveurs ;
- sur** proposition du président de la République,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 juin 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

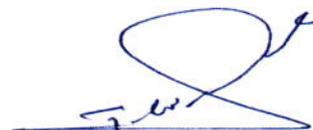
Monsieur **Adamou MAMA SAMBO** est nommé Haut-commissaire à la sédentarisation des éleveurs.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 juin 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

**Le Ministre de l'Économie
et des Finances, Ministre d'État,**



Romuald WADAGNI

**AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ;
SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB 1.**